

Sur convocation du Maire en date du 23 mars 2016, les membres du conseil municipal se sont réunis le 31 mars 2016 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Laure DARRÉ, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Claude VINCENT

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation des deux derniers comptes rendus des conseils municipaux en date du 3 et 18 mars 2016

Les deux derniers conseils municipaux sont approuvés ainsi que les délibérations qui s'y rattachent.
Le Maire aborde le second point de l'ordre du jour.

Point n°2 : Approbation des comptes administratifs 2015 budget Commune, Service de l'Eau et Forêt

BUDGET COMMUNE :

- Fonctionnement recettes : 1.079.102,40 €
- Fonctionnement dépenses : 913.452,82 €
- Investissement recettes : 284.301,63 €
- Investissement dépenses : 279.541,89 €

SERVICE DE L'EAU :

- Fonctionnement recettes : 116.708,27 €
- Fonctionnement dépenses : 110.743,42 €
- Investissement recettes : 430.218,31 €
- Investissement dépenses : 49.742,34 €

FORET :

- Fonctionnement recettes : 50.665,81 €
- Fonctionnement dépenses : 49.640,81 €
- Investissement recettes : 18.124,10 €
- Investissement dépenses : 8.488,75 €

Le maire s'est retiré quelques instants pour le vote.

Les trois comptes administratifs 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Point n°3 : Vote des comptes de gestion 2015, budget Commune, Service de l'Eau et Forêt

Les trois comptes de gestion sont identiques aux trois comptes administratifs. Ceux-ci sont donc approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°4 : Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE :

- Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 382.918,54 €
- Déficit d'investissement à reporter au 001 : 109.079,22 €
- Besoin de financement au 1068 : 109.079,22 €

SERVICE DE L'EAU :

Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 6.474,03 €

Excédent d'investissement à reporter au 001 : 278.760,15 €

FORET :

Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 48.802,06 €

Déficit d'investissement à reporter au 001 : 13.069,98 €

Besoin de financement au 1068 : 13.069,98 €

Ces affectations des résultats sont approuvées pour chacun des budgets.

Point n°5 : Fixation des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des impôts locaux 2015 pour 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 12,76 %

Taxe foncière bâti : 16,04 %

Taxe foncière non bâti : 25,33 %

Pour 2016, le produit attendu est de 328.298,00 €.

Point n°6 : Adoption des budgets Commune, Service de l'Eau et Forêt

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 1.443.033,54 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 1.051.261,92 €

SERVICE DE L'EAU :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 142.143,90 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 449.110,05 €

FORET :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 88.802,06 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 48.372,04 €

Ces trois budgets sont approuvés et votés à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°7 : Biens soumis à droit de préemption

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

Une maison située 8 rue des Pervenches vendue par Mr et Mme MEURET, 110.00 € à Mr GAXATTE.

Un terrain situé rue des Ormes, cadastré section AE n°142 au lieudit « Corvée la Chèvre » pour une superficie de 10 ares, vendu par les conjoints FINANCE, 38.000 € à Mr JACOPIN.

Un terrain situé rue de l'Ancien Stade, cadastré section AB n°79 au lieudit « Grande Corvée vers le Levant », d'une superficie de 8ares 78centiares, vendu par Mr COMTE, SARL HCI, 52.000 € à Mr GAULARD.

Point n°8 : Soumission des travaux d'édification de clôture à déclaration préalable

La réforme des autorisations d'urbanisme a modifié les champs d'application des autorisations d'occupation des sols. L'article R421-12 offre la possibilité aux communes de soumettre à déclaration préalable, l'édification des clôtures, afin d'éviter la multiplication des projets non conformes et le développement de contentieux.

Sur proposition des services instructeurs, il y avait lieu de soumettre les travaux d'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Après avoir entendu les explications données, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable à cette procédure.

Informations et questions diverses

Investissements commandés en 2015 et à exécuter en 2016 : Abris bus rue de la Gare (24.250 €) ; Columbarium (12.000 €) ; Grille d'entrée au cimetière (4.020 €) ; ordinateurs pour adjoints (5.900 €), aménagement de la rue de Mirecourt (670.000 €) ; renouvellement réseau eau potable rue d'Epinal (195.200 €) ; protection des captages d'eau et autres réservoirs (82.750 €) ; mise en place de la télégestion sur le réseau d'eau (8.550 €).

Investissements votés en 2016 pour exécution en 2016 : remplacement de 6 fenêtres dans le bâtiment de la Mairie (8.000 €) ; pose de rideaux et volets à l'école élémentaire (7.700 €) ; matériel pour le personnel technique (3.300 €) ; matériel pour les écoles (3.000 €).

Travaux ou achats ajournés : chemin piétonnier entre rue d'Epinal et rue des Sapins (5.000 €) ; remplacement fenêtres des écoles situées au Nord (30.000 €) ; pose de 12 volets roulants écoles (12.000 €), achat d'une machine à peinture (9.000 €) ; restauration de l'orgue de l'église (40.000 €) ; restauration tableau de St Maurice à l'église (5.000 €) ; radars pédagogiques (5.000 €).

Prise en charge des frais médicaux d'un agent en maladie professionnelle : après la prise de renseignements auprès d'un avocat, il appartiendrait à la commune de prendre en charge les frais médicaux de la maladie professionnelle de l'agent en question. Afin de clore ce dossier, il est demandé à notre avocat un état récapitulatif du litige avec les assurances, avec sa chronologie et ses points de droits ainsi que ses honoraires.

Installation d'un pylône TDF : le 15 mars un agent de TDF est venu nous présenter le projet d'un pylône à construire à proximité du château d'eau. Il s'agirait d'une location de 100 m² de terrain pour un loyer annuel de 400 €, plus un loyer des opérateurs qui s'y installeraient. A voir car nous avons déjà trois opérateurs sur le château d'eau et que si ils venaient à quitter ce site, feraient perdre 9.730,25 €/an à la commune.

Fonds d'amorçage : le ministère de l'éducation nationale nous verse une aide financière pour les nouvelles activités périscolaires soit 90€/élève soit 18.090,00 € pour l'année scolaire 2015/2016. Un premier versement de 14.773,33 € vient de nous être fait.

Anciens ordinateurs des adjoints : après l'installation de nouveaux ordinateurs pour les adjoints, certains d'entre eux seraient intéressés pour acheter leur ancien poste. Qui serait intéressé aussi ? Combien peuvent-ils être vendus ? Les disques durs seront à vider ! A suivre !!

Logement vacant au-dessus de la Mairie : le maire propose qu'il soit affecté à la mairie. 13 conseillers votent favorablement. 2 conseillers (Philippe RETOURNARD et Jean-Pierre PRETOT) sont contres.

Aide de la Région aux communes de moins de 2500 habitants : un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants est lancé. Ce plan doté de 23 millions d'euros vise à apporter une aide concrète à l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil. Le montant de l'aide régionale s'élève à 20% maximum du coût HT des travaux, plafonné à 20.000 €. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier, pendant la durée de mise en œuvre du plan régional. Dispositif limité à 1200 dossiers. Date limite de dépôt des dossiers le 15 octobre 2016 pour des travaux commençant avant le 31 décembre 2016.

Enquête de l'AMF sur les rythmes scolaires : les élus ont répondu à une enquête et on émit certaines observations avec pour conclusion « une réforme totalement contre-productive ».

Impasse des Acacias : après acceptation des conditions par tous les riverains de l'impasse, la commune pourra intégrer cette dernière dans la voirie communale.

Prochaine réunion de conseil municipal : le jeudi 28 avril 2016.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h35.